

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à vingt heures, sont réunis les membres du Conseil municipal sur convocation de Monsieur le Maire de Saint-Joseph.

Présents : Fabrice DUCRET, Jean-Louis CHOUVELLON, Julien FREYCON, Paméla BONNAND, Nicole MICHALET, Andrée GILLIER, Alain GONZALEZ, Christelle LAMY-QUIQUE, Sandrine COMTET, Sandrine VASSEL, Damien LEBRE, Mehdi GALLARDO, Morgane PORTE, Antoine CHOUVION

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 19

Absents excusés : Marie-Jo BONNAND, Jean-Marc FABRE, René NEEL, Baptiste FONTAINE et Maria LAZZARO

Pouvoirs : Marie-Jo BONNAND donne pouvoir à Julien FREYCON, René NEEL donne pouvoir à Jean-Louis CHOUVELLON, Jean-Marc FABRE donne pouvoir à Paméla BONNAND, Baptiste FONTAINE donne pouvoir à Fabrice DUCRET et Maria LAZZARO donne pouvoir à Sandrine VASSEL

Secrétaire de séance : Julien FREYCON

Date de convocation : 03/06/2021

Ordre du jour :

- ✓ Elections des jurés d'assise pour l'année 2022,
- ✓ Demande de subvention CAF : équipement informatique ADOS,
- ✓ Demande de subvention CAF : travaux restaurant scolaire,
- ✓ Tarifs vente livres et boissons,
- ✓ Décision modificatives N°1 budget commune,
- ✓ Présentation des dossiers dans les commissions par les conseillers ayant reçu délégation,
- ✓ Questions diverses :
 - Organisation et déroulement « Courir pour des Pommes »,
 - Organisation des élections,
 - Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF,
 - Gestion des clés,
 - Enquête d'opinion relatif à l'Antenne,
 - Animation « Ambroisie », lundi 5 juillet 2021 sur le marché : informations et jeux pour les enfants, marche de reconnaissance et arrachage de cette plante à 17h45 (durée 1h) puis échange avec les participants autour d'un verre.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 12 MAI 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des objections ou des remarques par rapport au dernier compte-rendu, envoyé préalablement par mail et demande sa validation à l'Assemblée.

ADOPTÉ à l'unanimité.

DÉLIB 41/2021**TIRAGE AU SORT DE JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2022**

Monsieur le Maire procède à la lecture des textes de référence concernant le tirage au sort des jurés d'assises : conformément aux dispositions de la Circulaire du 19 février 1979, prise pour l'application de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978, il doit être procédé chaque année au renouvellement des jurés à inscrire sur la liste du Jury criminel de la Loire.

La liste préparatoire est à transmettre au Greffe de la Juridiction, siège de la Cour d'Assises **avant le 15 juillet 2021**.

Selon l'arrêté préfectoral du 27 avril 2021, le Conseil Municipal de SAINT-JOSEPH doit procéder au tirage au sort public de 3 personnes inscrites sur les listes électorales de la commune.

Les personnes tirées au sort doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, c'est-à-dire être **nées avant le 1^{er} janvier 1998**.

Au cours du tirage au sort, si une personne ne remplit pas les conditions d'âge, elle doit être automatiquement remplacée par une autre.

Certaines conditions peuvent dispenser les personnes tirées au sort sous réserve qu'elles en fassent la demande écrite auprès du Président de la Commission départementale d'établissement de la liste annuelle des jurés de la Cour d'assises de la Loire : les personnes âgées de plus de 70 ans, ou n'ayant pas leur résidence principale dans le Département où siège la Cour d'Assises, ainsi que celles qui évoquent un motif grave reconnu par la Commission.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort de 3 numéros d'inscription de la liste électorale, suivant le mode aléatoire d'un tableau Excel :

N° BUREAU	NOM	PRENOMS
1	LASHERMES	Jean-François
2	CHAKI	Cyril
1	MORALES	Fabien

ADOPTÉ à l'unanimité.

DÉLIB 42/2021**DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAF POUR L'ÉQUIPEMENT DE L'ACCUEIL ADOS**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale d'un besoin pour l'accueil ados :

- Équipements de l'accueil ados d'un montant de 3 095,64 €HT.

Ces investissements peuvent être subventionnés par la CAF de la Loire au titre des fonds publics et territoires « Demande d'aide financière à l'investissement ».

Le plan de financement se présente ainsi :

Nature des dépenses	Montant HT	Financement public	Montant
Équipement simple et particulier	3 095,64 €	CAF de la Loire (80%)	2 476,51€
		Autofinancement (20%)	619,13 €
Total	3 095,64 €	Total	3 095,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** une subvention de la CAF de la Loire au titre des Fonds Publics & Territoires « Demande d'aide financière à l'investissement » à hauteur de 2 476,51 euros pour l'achat d'équipements pour l'accueil ados ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour se faire, et à signer les conventions nécessaires.

ADOPTÉ à l'unanimité.

DÉLIB 43/2021**DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAF POUR L'ÉQUIPEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale d'un besoin pour le restaurant scolaire :

- Équipement du restaurant scolaire d'un montant de 7 140,50 €HT.

L'achat de ces équipements peuvent être subventionnés par la CAF de la Loire au titre des fonds publics et territoires « Demande d'aide financière à l'investissement », à hauteur de 80% du montant de l'équipement en matériel plafonné à 20 000 euros.

Le plan de financement se présente ainsi :

Nature des dépenses	Montant HT	Financement public	Montant
Équipement simple et particulier	7 140,50 €	CAF de la Loire (80%) dont équipement 5 712,40 €	5 712,40 €
		Autofinancement (20%)	1 428,10 €
Total	7 140,50 €	Total	7 140,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** une subvention de la CAF de la Loire au titre des Fonds Publics & Territoires « Demande d'aide financière à l'investissement » à hauteur de 5 712,40 euros pour l'équipement du restaurant scolaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour se faire, et à signer les conventions nécessaires.

ADOPTÉ à l'unanimité.

DÉLIB 44/2021

TARIFS DE VENTE LIVRES ET DE BOISSONS

Monsieur le Maire propose de fixer des tarifs relatifs à la vente par les bénévoles de la bibliothèque municipale de livres, boissons et gâteaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte les tarifs suivants :

- 0,50 € le livre
- 0,50 € la boisson froide ou chaude
- 0,50 € la part de gâteau
- 1,00 € la consigne du verre

ADOPTÉ à l'unanimité.

DÉLIB 45/2021**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Vu l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n°30/2021 du Conseil municipal en date du 31 mars 2021 approuvant le budget de la commune,

Compte tenu de la nécessité de modifier les crédits budgétaires pour les amortissements,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021.

- Section de fonctionnement - dépenses :

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant de la DM	BP + DM
023	023	Virement à la section d'investissement	- 4 300,00 €	420 625,00 €
TOTAL 023 Virement à la section d'investissement			- 4 300,00 €	420 625,00 €
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 4 300,00 €	20 600,00 €
TOTAL 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections			+ 4 300,00 €	20 600,00 €
TOTAL DÉPENSES de FONCTIONNEMENT			0,00 €	1 629 000,00 €

- Section d'investissement – recettes :

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant de la DM	BP + DM
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 4 300,00 €	420 625,00 €
TOTAL 021 Virement de la section de fonctionnement			- 4 300,00 €	420 625,00 €
040	28041581	Amortissements des immobilisations incorporelles Biens mobiliers, matériel et études	+ 4 300,00 €	20 600,00 e
TOTAL 040 Opérations d'ordre de transfert entre section			+ 4 300,00 €	20 600,00 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT			0,00 €	743 200,00 €

ADOPTÉ à l'unanimité.

DÉLIB 46/2021

PRÉSENTATION DES DOSSIERS DANS LES COMMISSIONS PAR LES CONSEILLERS AYANT REÇU DÉLÉGATION

Considérant la délibération N° 21 – 2020 du Conseil Municipal en date du 15/06/2020, instaurant les diverses Commissions, dont le rôle est consultatif, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale du besoin d'inviter aux Commissions les Conseillers ayant reçu délégation chacun dans son domaine :

- Le Conseiller ou la Conseillère présentera le dossier dont il / elle a la charge à la Commission,
- Le Conseiller ou la Conseillère facilitera grandement la compréhension du sujet à traiter et permettra plus facilement aux votants de s'exprimer lors des prochains conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

- Organisation et déroulement « Courir pour des Pommes »,
- Organisation des élections,
- Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF,
- Gestion des clés,
- Enquête d'opinion relatif à l'Antenne,
- Animation « Ambroisie », lundi 5 juillet 2021 sur le marché : informations et jeux pour les enfants, marche de reconnaissance et arrachage de cette plante à 17h45 (durée 1h) puis échange avec les participants autour d'un verre.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

La Secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers municipaux :